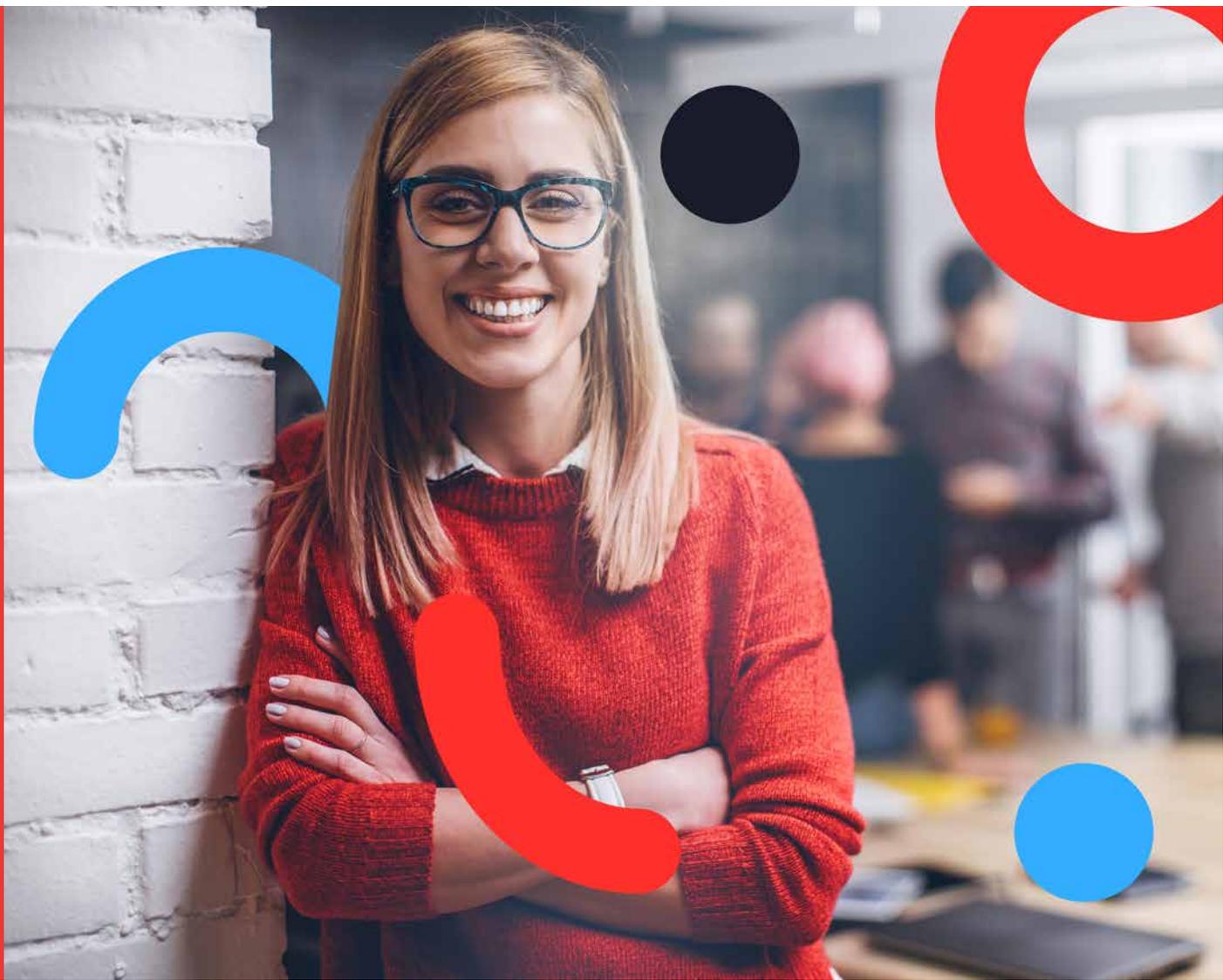




LES ATELIERS DU SERVICE PUBLIC 2020

UN ESPACE DE RÉFLEXION PROFESSIONNEL
POUR LES CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE



LA CHARTE RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- › De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- › De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- › De décroïsonner la formation post-universitaire de service public
- › De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

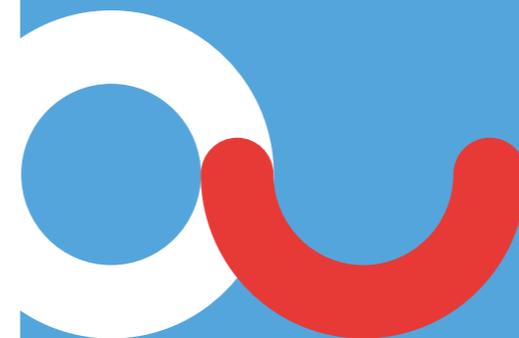
Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MEMBRES DU RESP ET LEURS FORMATIONS :

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET

WWW.RESP-FR.ORG



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Marie Laure DURAND

COORDONNATRICE

IRA DE METZ

Anne ABA PEREA

CNFPT

INSET DE NANCY

Maxence CHORVOT

Guillaume BAUCHET

CNFPT/INET

Touria ARAB-LEBLONDEL

CNFPT

INSET D'ANGERS

Gaëlle LE GALL

EHESP

Jean-Christophe

LE FORESTIER

ENA

Kathy FTAÏS

ENAP

Aline REPLUMARD

ENG

Laurence BEGON-

BORDREUIL

ENM

Lila BENARAB

ENPJJ

Laurence CRESPI

ENSOSP

Pascal BERLAND

ENSP

Michel IGNATOVITCH

EOGN

Annick MONTEIL

IH2EF

Elisabeth LEFEUVRE

IRA DE NANTES

Sabine BAUMEISTER

Patricia LAJOYE

IGPDE

Valérie MALDONADO

Anne-Lise CŒUR-BIZOT

INHESJ

LA RICHESSE D'UN RÉSEAU BASÉ SUR LE PRINCIPE DE L'INTER PROFESSIONNALITÉ

DES THÉMATIQUES D'ACTUALITÉ VARIÉES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

DANS NOTRE SOCIÉTÉ EN PROFONDE MUTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, L'ACTION DES SERVICES PUBLICS S'EXERCE DANS DES CONDITIONS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES.

Au niveau local, elle exige la participation et la coordination d'un grand nombre d'acteurs publics.

Les ateliers du service public s'adressent aux personnels des trois fonctions publiques, dans une approche pluridisciplinaire.

La confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'actions respectifs sont de nature à rapprocher des cultures professionnelles différentes. Ces rencontres favorisent la mise en synergie des acteurs et des moyens nécessaires à la conduite de projets toujours plus ambitieux en réponse aux besoins des populations.

Les ateliers du service public créent un espace de réflexion, d'échanges de savoir pour faciliter la rencontre professionnelle de tous ceux qui souhaitent mettre leurs compétences au service de l'action commune, dans la perspective d'une efficacité globale.

Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître, pour chaque institution, les enjeux et les modes de fonctionnement.

Le dispositif des ateliers du service public est fondé sur un double principe :

- › Principe de réciprocité organisationnelle
- › Principe de collaboration pédagogique

En prenant en charge l'organisation d'un atelier et l'accueil des publics d'autres administrations, chaque école a ainsi cherché à témoigner de ce qui doit être le maître mot de ces ateliers : la coopération.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes.
En 2020, 39 écoles participent aux activités du RESP.

LISTE DES ÉCOLES



Centre national de la fonction publique territoriale

ENFPPT PARIS

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers

CREPS VOUNEUIL SOUS BIARD

Direction de l'enseignement militaire supérieur

DEMS PARIS

École des commissaires des armées

ECA SALON DE PROVENCE

École des hautes études en santé publique

EHESP RENNES

École nationale d'administration

ENA STRASBOURG

École nationale d'administration pénitentiaire

ENAP AGEN

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ENCCRF MONTPELLIER

École nationale des douanes

END TOURCOING

École nationale des finances publiques

ENFIP NOISY LE GRAND

École nationale des greffes

ENG DIJON

École nationale de la magistrature

ENM BORDEAUX

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

ENPJJ ROUBAIX

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers

ENSOSP AIX EN PROVENCE

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

ENGEES STRASBOURG

École nationale supérieure de la police

ENSP SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

École nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSSIB VILLEURBANNE

École nationale supérieure de sécurité sociale

ENSS SAINT ETIENNE

École nationale des services vétérinaires

ENSV MARCY-L'ETOILE

École nationale des travaux publics de l'Etat

ENTPE VAULX-EN-VELIN

École des officiers de gendarmerie nationale

EOGN MELUN

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

ENSAM NANTES

Institut de la gestion publique et du développement économique

IGPDE VINCENNES

Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

IH2EF POITIERS

Institut national des études territoriales

INET STRASBOURG

Institut de formation des personnels du ministère de l'Agriculture

INFOMA CORBAS

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

INHESJ PARIS

Institut national du patrimoine

INP PARIS

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

INSET ANGERS

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque

INSET DUNKERQUE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier

INSET MONTPELLIER

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy

INSET NANCY

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INTEFP MARCY-L'ETOILE

Institut régional d'administration de Bastia

IRA BASTIA

Institut régional d'administration de Lille

IRA LILLE

Institut régional d'administration de Lyon

IRA LYON

Institut régional d'administration de Metz

IRA METZ

Institut régional d'administration de Nantes

IRA NANTES

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur

SDRF LOGNES

SOMMAIRE

ASP 2020

12

SEMINAIRE

**INCONTOURNABLE BLA-BLA ?...
QUAND LA PAROLE DU MANAGER
EST UN ACTE**

Le 4 février 2019 à Paris
(DRFIP St Sulpice)

13

ATELIER 1

**LA PRÉVISION D'EFFECTIFS
SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT
DE LA POPULATION**

Du 20 au 21 janvier à Angers (INSET)
Du 2 au 3 novembre à Angers (INSET)

14

ATELIER 2

**LES RELATIONS ÉDUCATION
NATIONALE/COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES : ENJEU
D'UNE CO ÉDUCATION**

Du 17 au 19 février à Angers (INSET)
Du 6 au 8 octobre à Angers (INSET)

15

ATELIER 3

**JOURNÉE D'INTELLIGENCE
COLLECTIVE. DROIT À LA
DÉCONNEXION. QUID DU
SECTEUR PUBLIC ?**

Du 5 au 6 mars à Nancy (INSET)

16

ATELIER 4

**LES ENFANTS MALTRAITÉS : ENJEUX
JURIDICTIONNELS**

Du 16 au 19 mars à Paris (ENM)

17

ATELIER 5

**CO-CONSTRUIRE UNE ACTION
PUBLIQUE TERRITORIALE EN
DIRECTION DES JEUNES : ENJEUX
ET MÉTHODES**

Du 23 au 25 mars à Nancy (INSET)

18

ATELIER 6

**COMPÉTENCES DU MANAGER
DANS UN MONDE DIGITAL**

Du 25 au 26 mars à Metz (IRA)

19

ATELIER 7

**PROTECTION DES ORGANISATIONS
ET GESTION DE CRISE (DE LA
PROTECTION DE L'INFORMATION
STRATÉGIQUE À LA GESTION ET
COMMUNICATION DE CRISE)**

Du 30 mars au 15 mai (MOOC) et du
19 au 20 mai (présentiel à Paris)

20

ATELIER 8

**DE LA MORALE DES FABLES À
L'ÉTHIQUE MANAGÉRIALE : QUELS
ENSEIGNEMENTS POUR NOS
PRATIQUES ?**

Du 30 mars au 1^{er} avril à Agen (ENAP)

21

ATELIER 9

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ERP

Du 2 au 3 avril à Nancy (INSET)

22

ATELIER 10

**MANAGER LA TRANSFORMATION PAR
L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**

Du 15 au 17 avril à Roubaix (ENPJJ)

23

ATELIER 11

**LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES
FRAUDES AUX FINANCES PUBLIQUES**

Du 20 au 24 avril à Paris (ENM)

24

ATELIER 12

**LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE
DE LA TRANSVERSALITÉ**

Du 21 au 23 avril à Strasbourg (INET)

25

ATELIER 13

**MANAGEMENT DES ÉQUIPES
ET GESTION DE CONFLITS**

Du 21 au 24 avril à Dijon (ENG)
Du 23 au 26 novembre à Dijon (ENG)

26

ATELIER 14

**MANAGEMENT ET SYSTÈME DE
VALEURS (SERIOUS GAME)**

Du 29 au 30 avril à Metz (IRA)

27

ATELIER 15

**LA LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS : UN ENJEU
POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 13 au 15 mai à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

28

ATELIER 16

**LES ADDICTIONS EN MILIEU
PROFESSIONNEL DANS LA
FONCTION PUBLIQUE : POSTURE
MANAGÉRIALE ET PRÉVENTION**

Du 25 au 29 mai Dijon (ENG)

29

ATELIER 17

DROITS DE L'ENVIRONNEMENT

Du 25 au 29 mai à Paris (ENM)

30

ATELIER 18

**LE PHÉNOMÈNE DE TUERIE
DE MASSE**

Du 26 au 29 mai à Cannes Ecluse (ENSP)

31

ATELIER 19

**LES AVANCÉES DES SCIENCES
COGNITIVES : UN APPORT À LA
DISPOSITION DES CADRES**

Du 27 au 29 mai à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

32

ATELIER 20

**LE COURAGE EN MANAGEMENT DANS
LES SITUATIONS DE CHANGEMENT**

Du 4 au 5 juin à Nantes (IRA)

33

ATELIER 21

**LA PRÉVISION D'EFFECTIFS
SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT
DE LA POPULATION**

Du 8 au 9 juin à Nancy (INSET)

34

ATELIER 22

**L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ
AU CŒUR DE LA DÉCISION
MANAGÉRIALE**

Du 10 au 12 juin à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

35

ATELIER 23

**LE BOUC ÉMISSAIRE :
UN INDICATEUR POUR ORIENTER
SON MANAGEMENT**

Du 18 au 20 juin à Angers (INSET)
Du 4 au 6 décembre à Nancy (INSET)

36

ATELIER 24

**PRÉVENIR LES RISQUES DE
RADICALISATION : ENJEUX ET
OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 16 au 19 juin à Angers (INSET)

37

ATELIER 25

**COMMUNIQUER EFFICACEMENT
AVEC LES MEDIAS**

Du 18 au 19 juin à Vincennes (IGPDE)

38

ATELIER 26

**LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE ET SON
IMPACT DANS NOTRE SOCIÉTÉ :
PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET AGIR**

Du 22 au 23 juin à Rennes (EHESP)

39

ATELIER 27

**SANTÉ ET SÉCURITÉ
DU TRAVAILLEUR**

Du 2 au 3 juillet à Paris (ENM)

40

ATELIER 28

**LES RUPTURES DU CONTRAT
DE TRAVAIL**

Du 2 au 4 septembre à Paris (ENM)

41

ATELIER 29

**INTÉGRER LES MEDIAS
SOCIAUX DANS SA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE**

Du 16 au 18 septembre à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

42

ATELIER 30

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Du 29 septembre au 1er octobre à
Angers (INSET)

43

ATELIER 31

JUSTICE ET MÉDECINE LÉGALE

Du 5 au 9 octobre à Paris (ENM)

44

ATELIER 32

**AUTORITÉ ET MANAGEMENT -
ENJEUX, PRATIQUES, POSTURES
ET PROCÉDURES**

Du 7 au 9 octobre à Roubaix (ENPJJ)

45

ATELIER 33

MANAGER PAR LES VALEURS

Du 8 au 9 octobre à Nantes (IRA)

46

ATELIER 34

**VIOLENCE DES JEUNES ET
POLITIQUES ÉDUCATIVES
PARTAGÉES**

Du 14 au 16 octobre à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

47

ATELIER 35

**LES RELATIONS ÉDUCATION
NATIONALE/COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES : ENJEUX
D'UNE CO-ÉDUCATION**

Du 28 au 30 octobre à Nancy (INSET)

48

ATELIER 36

**VIOLENCES ET AGRESSIVITÉ
DES USAGERS : ADAPTER
L'ORGANISATION**

Du 16 au 17 novembre à Saint Cyr au
Mont d'Or (ENSP)

49

ATELIER 37

**L'APPROCHE INTERCULTURELLE :
UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 17 au 19 novembre à Angers (INSET)

50

ATELIER 38

**LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU
SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ**

Du 18 au 20 novembre à Paris (ENM)

51

ATELIER 39

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Du 23 au 26 novembre à Paris (ENM)

52

ATELIER 40

**GESTION ET COMMUNICATION
DE CRISE**

Du 1^{er} au 3 décembre à Aix en Provence
(ENSOSP)

53

ATELIER 41

**PRÉVENIR LES RISQUES DE
RADICALISATION : ENJEUX ET
OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 2 au 4 décembre à Nancy (INSET)

54

ATELIER 42

LAÏCITÉ : COMMENT LA FAIRE VIVRE ?

Du 7 au 9 décembre à Futuroscope
Chasseneuil (IH2EF)

55

ATELIER 43

**LIRE ET AMÉNAGER LES ESPACES
SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE ET
LA RÉUSSITE DE TOUS**

Du 9 au 11 décembre à Nancy (INSET)

INCONTOURNABLE BLA-BLA ?... QUAND LA PAROLE DU MANAGER EST UN ACTE.

DATE

**6 FÉVRIER
2020**
10H → 17H

LIEU

DRFIP
9, Place St Sulpice
75006 Paris

CHEF DE PROJET

Comité de pilotage
du RESP

CONTACT
ADMINISTRATIF

Danielle MICHEL
danielle.michel@ehesp.fr
T. 02 99 02 25 97
P. 06 47 55 64 24

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

15 janvier 2020

Dans toute communauté, la transmission et l'échange d'informations peuvent être considérés comme des éléments essentiels de sa structuration, de son action et, finalement, de sa survie. La communication est de fait vectrice et productrice de sens, de cadre, de norme, de règle.

L'évolution de nos sociétés vers un modèle social « d'information et de communication » consacre la place donnée à cette dimension éminemment sociale de la production humaine.

La communication recouvre plusieurs registres : comportement, gestuelle, mimique, langage...

Le SCSP s'attachera plus particulièrement à la question du « discours » dans les pratiques institutionnelles et managériales.

Le manager public est conduit à introduire la production de discours dans sa pratique : qui bien parle, sûrement régit.

Le discours managérial est-il nécessairement confronté à une tension entre exercice linguistique au service du sens et obligation de fonction au risque du blabla, chacun des différents registres répondant à une intention spécifique ?

OBJECTIFS

Ce séminaire sera l'occasion d'interroger, de manière approfondie et ouverte les usages du discours dans la communication managériale.

Il permettra aux auditeurs de :

- > prendre la pleine mesure de l'importance de la communication orale et de ses différents usages dans l'action managériale.
- > mieux cerner la place, les limites, les enjeux du discours dans la pratique managériale : le discours comme signe et signal de pouvoir, les possibles tensions entre fond et forme, sens et vacuité, utilité et nécessité, parole et blabla.

Plus largement, le séminaire a l'ambition d'offrir aux participants des points de repère plus clairs pour une vision plus lucide sur ce sujet en bénéficiant d'un regard croisé de différentes directions et de professionnels avertis.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.



LA PRÉVISION D'EFFECTIFS SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

DATE

**20 → 21
JANVIER 2020**

**02 → 03
NOVEMBRE
2020**

NOMBRE D'HEURES

**18H EN PRÉSENTIEL
+ 6H À DISTANCE**

LIEU

INSET ANGERS
Rue du Nid de Pie
47000 ANGERS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

**INSET NANCY
INSET ANGERS**

CHEFFE DE PROJET

VALÉRIE TRAMONI
INSET Angers
valerie.tramoni@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 30

CONTACT
ADMINISTRATIF

Nadette CHIQUET
INSET Angers
nadette.chiquet@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 14

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas
du midi pris en charge

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 décembre 2019

La prévision des effectifs scolaires est une opération complexe et un enjeu important pour les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la négociation de la carte scolaire, la bonne évaluation des effectifs et par-delà des besoins locaux permet d'engager des relations favorisées et un partenariat avec l'éducation nationale.

Cet atelier, basé sur la maîtrise des projections d'effectifs scolaires, offre l'opportunité aux participants d'acquérir des compétences leur permettant d'anticiper la stratégie de sectorisation.

OBJECTIFS

- > appliquer les techniques de projection aux effectifs scolaires.
- > utiliser des tableaux de bord adaptés à la question scolaire.
- > élaborer une démarche de révision ou de création d'une sectorisation scolaire.
- > anticiper les enjeux démographiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Etudes de cas.
- > Exercices pratiques sous Excel.
- > Cette formation fait l'objet d'un temps à distance accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

CONTENU

Démarche de prévision :

- > Étapes successives de la démarche de prévision.
 - > Indicateurs pertinents
- Mesure de l'impact des politiques locales d'aménagement et de logement :
- > Construction de logements et taux de peuplement,
 - > Variables explicatives du peuplement des logements.
 - > Données statistiques à l'échelle d'un territoire.
 - > Stratégies de mise en œuvre.

PRÉ-REQUIS

Maîtrise des données chiffrées et de l'utilisation d'Excel.

PUBLIC VISÉ

Directeurs, directrices et cadres chargés des services de l'éducation et des affaires scolaires et périscolaires, responsables des prévisions des effectifs scolaires.

Cadres des services déconcentrés de l'Etat : inspecteurs, chefs d'établissement (EPL, enseignement agricole...) agents comptables, gestionnaires, ...)

LES RELATIONS EDUCATION NATIONALE - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ENJEUX D'UNE CO-ÉDUCATION

DATE

17 → 19
FEV 2020

OU

06 → 08
OCT 2020

NOMBRE D'HEURES

18H

LIEU

INSET ANGERS
RUE DU NID DE PIE
47000 ANGERS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY
INSET ANGERS
IH2EF

CHEFFE DE PROJET

Valérie TRAMONI
INSET Angers
valerie.tramoni@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 30

CONTACT
ADMINISTRATIF

Nadette CHIQUET
INSET Angers
nadette.chiquet@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 14

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas du midi pris en charge

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

17 janvier 2020

Force est de constater que la réforme des rythmes scolaires a modifié le contexte éducatif sur le territoire national.

Cette évolution, notamment au niveau local, conduit les acteurs à définir de nouveaux modes de relation.

Mais cette articulation reste encore en équilibre tant l'écart entre l'adaptation des besoins de l'enfant et la diversité de la réalité des territoires est grande.

Comment se répartir les actions à mener et établir une démarche d'autant plus positive qu'elle sera cohérente et globale ?

Cet atelier tentera de dégager les enjeux du partenariat Education nationale/Ville dans le cadre d'une éducation partagée.

OBJECTIFS

- › Connaître les grandes missions de l'éducation nationale et des collectivités territoriales en direction des enfants et des jeunes ;
- › Définir les enjeux d'un projet éducatif partagé sur un territoire ;
- › Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat ;
- › Identifier les modes de coopération et les pistes de réflexion ;
- › Comment le partenariat entre collectivités territoriales et éducation nationale peut constituer une valeur ajoutée dans les apprentissages.

CONTENU

- › Travail sur les représentations ;
- › Présentation des acteurs et de leurs missions ;
- › Les temps de l'enfant, le scolaire et le péri scolaire ;
- › Le projet éducatif territorial et la place des différents partenaires ;
- › Présentation d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux de groupe, échanges.

PUBLIC VISÉ

Cadres des services éducation enfance des villes et intercommunalités, Inspecteurs de l'Education Nationale.

JOURNÉES D'INTELLIGENCE COLLECTIVE DROIT À LA DÉCONNEXION... QUID DU SECTEUR PUBLIC ?

DATES

05 → 06
MARS 2020
04 → 05
FEV 2021
9H30 → 16H30

NOMBRE D'HEURES

12H

LIEU

INSET NANCY
1 BOULEVARD D'AUSTRASIE
BP 20442
54001 NANCY CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY

CHEFFE DE PROJET

Anne ABA-PEREA
INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

CONTACT
ADMINISTRATIF

Magali BELOT
INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas du midi pris en charge

Avec les outils numériques professionnels, les salariés sont de plus en plus connectés avec leur emploi pendant et en dehors des heures de travail. La frontière entre vie professionnelle et personnelle, temps de repos et temps de travail, tend ainsi à se rétrécir avec des conséquences possibles sur ces deux champs et parfois des impacts sur la santé.

Face à ce constat, la loi travail, dite loi El Khomri a instauré le droit à la déconnexion depuis le 1er janvier 2017. Dans le secteur public, quelques structures commencent à s'emparer de la question.

Cadre juridique, enjeux managériaux, conséquences en termes de qualité de vie au travail... Tous ces points seront abordés au cours de deux journées d'ateliers en intelligence collective afin d'élaborer un plan d'actions transposable dans son organisation.

OBJECTIFS

Grâce à l'intelligence collective :

- › Aider les participants à avancer significativement sur la problématique du droit à la déconnexion ;
- › Permettre aux participants de dégager un plan d'action individuel et/ou collectif

CONTENU

- › Etat des lieux du droit à la déconnexion ;
- › Réflexions et pistes de solution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Co-construction

3 temps distincts : « classe inversée » - « recherche de solutions collectives et individuelles » - « élaboration d'un plan d'action ».

PUBLIC VISÉ

Tout cadre intéressé par la thématique.

ENFANTS MALTRAITES : ENJEUX JURIDICTIONNELS

DATES

16 → 19
MARS 2020

NOMBRE D'HEURES
24H

LIEU

ENM
3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ECOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE

CHEFFE DE PROJET
**Laurence BEGON-
BORDREUIL**
magistrate,
coordonnatrice de
formation ENM
Laurence.begon@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF
Corinne JOLY
assistante de formation
corinne.joly@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
16 février 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Ni hébergement, ni
restauration sur place

La maltraitance des enfants traverse la société toute entière: elle touche tout à la fois les familles, l'action politique au niveau local et national, ainsi que, plus largement, l'imaginaire collectif. Elle constitue un enjeu majeur de santé publique, au cœur duquel droit et médecine jouent des rôles complémentaires.

OBJECTIFS

- › Découvrir l'évolution dans le temps de la prise en compte de la maltraitance sur les enfants ;
- › Connaître et identifier les différentes formes de maltraitance (violences sexuelles, physiques, syndrome du bébé secoué, négligence) ;
- › Mesurer l'impact traumatique sur les enfants ;
- › Acquérir des réflexes professionnels dans la prise en charge de la maltraitance ;
- › Savoir collaborer avec les autres acteurs : cadres de l'aide sociale à l'enfance, professionnels de la santé, services sociaux, Éducation nationale, enquêteurs...

CONTENU

L'état des connaissances sur les diverses formes de maltraitance sera abordé dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (médicale, psychologique, psychiatrique, judiciaire). Des protocoles mis en place avec les juridictions seront présentés dans le cadre d'échanges sur les pratiques juridictionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats

PUBLIC VISÉ

10 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

CO-CONSTRUIRE UNE ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN DIRECTION DES JEUNES : ENJEUX ET MÉTHODES

DATES

23 → 25
MARS 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
12H PRÉSENTIEL
+ 6 H À DISTANCE

LIEU

INSET NANCY
1 BOULEVARD
D'AUSTRASIE
BP 20442
54001 NANCY CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY
IH2EF
CREPS
ENPJJ

CHEFFE DE PROJET
Anne ABA-PEREA
INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT
ADMINISTRATIF
Magali BELOT
INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
22 février 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Hébergement et repas du
midi pris en charge

L'action publique en direction des jeunes confronte les acteurs impliqués dans sa construction à un double éclatement :

- › **sectoriel** : les politiques « de jeunesse » recouvrent une grande diversité de champs d'intervention,
- › **territorial** : chaque niveau d'action publique développe ses propres actions.

Celle-ci a connu dernièrement des **évolutions législatives**, qui ont opéré une **redistribution des compétences**.

Dès lors, **l'enjeu de l'articulation et de la mise en cohérence des interventions apparaît central** notamment s'agissant des transversalités à construire au sein d'un territoire ainsi qu'entre les différents niveaux.

Cet atelier a l'ambition de favoriser l'accompagnement « du jeune » à la prise d'autonomie. Il propose de **mettre en perspective les enjeux en tension**, dans une perspective théorique et méthodologique, et **d'explorer des expériences menées sur les territoires**.

OBJECTIFS

- › Comprendre la structuration sectorielle et territoriale des politiques en direction des jeunes.
- › Connaître les principales évolutions législatives récentes et leurs enjeux.
- › Analyser les enjeux liés à la construction d'une action publique transversale et partenariale.
- › Situer la situation française dans une perspective européenne et internationale.

CONTENU

- › Interventions de cadrage et de mise en perspective.
- › Ateliers collectifs de travail, d'échanges et de partage d'expérience.
- › Présentation de projets territoriaux par des acteurs publics et associatifs.
- › Moments d'échanges informels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques et méthodologiques, études de cas.

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES NOUVELLES COMPÉTENCES DU MANAGER DANS UN MONDE DIGITAL

DATES

25 → 26
MARS 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES

14H

LIEU

IRA DE METZ
15, AVENUE DE LYON
57070 METZ

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

IRA DE METZ

CHEFFE DE PROJET

Marie-Laure DURAND
T. 03 87 75 93 23
mldurand@ira-metz.gouv.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

fpci@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 21

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

24 février 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante le
midi

Aujourd'hui, si de nombreuses recherches et ouvrages existent sur ce thème, force est de constater l'essor de nouvelles compétences attendues chez le manager, compétences qui découlent directement de l'évolution du milieu professionnel dans un contexte de transition digitale. Sans ces nouvelles compétences, le manager pourrait se retrouver en difficultés pour d'une part réaliser ses propres missions et d'autre part, accompagner ses collaborateurs dans un environnement en mutation.

OBJECTIFS

- › Connaître les enjeux du numérique aujourd'hui ;
- › Comprendre les nouvelles fonctions du manager ;
- › Apprendre à les mettre en œuvre ;
- › Développer ses compétences relationnelles et de leadership.

CONTENU

- › La transition digitale et ses enjeux professionnels ;
- › Les compétences fondamentales du management ;
- › Du manager agile au leader designer : les nouvelles compétences ;
- › Être agile dans un monde sans cesse en mouvement ;
- › Être créatif dans un contexte budgétaire très contraint ;
- › L'expérimentation ;
- › Le droit à l'erreur ;
- › Le développement des ressources relationnelles ;
- › La prévention des Risques Psycho-Sociaux ;
- › Où en êtes-vous ?
- › Quel manager êtes-vous ? Avez-vous un potentiel de leader ?
- › Quels sont vos besoins et ressources ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Alternance de théorie, réflexion et échanges en sous-groupe, cas pratiques. Elaboration d'une feuille de route personnalisée.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

PROTECTION DES ORGANISATIONS ET GESTION DE CRISE (DE LA PROTECTION DE L'INFORMATION STRATÉGIQUE À LA GESTION ET COMMUNICATION DE CRISE)

DATE

PAR MOOC

30 MARS
→ 15 MAI 2020

EN PRÉSENTIEL

19 → 20
MAI 2020

NOMBRE D'HEURES

12H (PRÉSENTIEL)

LIEU

ÉCOLE MILITAIRE
1 PLACE JOFFRE
75007 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA JUSTICE
ÉCOLE DES OFFICIERES
DE LA GENDARMERIE
NATIONALE

CHEFFE DE PROJET

**Commissaire Div.
Valérie Maldonado**
valerie.maldonado@inhesj.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Dominique HENRION
T. 01 76 64 89 93

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

28 février 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Hébergement, restauration et
transport non pris en charge

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, se doivent d'agir en amont pour se préparer et se protéger des menaces auxquelles elles sont exposées.

Fondée sur une approche pluridisciplinaire, et s'inscrivant dans une démarche partenariale public/privé, cette formation offre l'opportunité aux apprenants de mieux connaître les risques et menaces liés à la sécurité économique de leur organisation, d'en avoir une approche juridique et pragmatique et d'être en mesure de mieux faire face, le cas échéant, aux situations de crise de demain

OBJECTIFS

- › Développer une vision globale de la protection des institutions et de leur gestion de crise.
- › Avoir une approche intégrée de la maîtrise des risques et menaces.
- › Comprendre les situations de crise et leur cinétique.
- › Appréhender les attitudes et comportements de tous les acteurs (décideurs, gestionnaires, intervenants et population) en situation de crise.
- › Comprendre la dynamique d'une communication de crise.

CONTENU

- › Panorama des risques et menaces pesant sur les organisations.
- › Management stratégique des situations de crise et étude des mécanismes de la prise de décision.
- › Organisation de la chaîne de direction et de coordination en gestion de crise.
- › Management et protection de l'information stratégique et de la sécurité économique.
- › Principes et outils de communication de crise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation diversifiée (EAD et présentiel), ludique et pragmatique accessible même aux non-spécialistes de la crise.

Avec une approche par les compétences, la formation s'appuie sur une pédagogie active et participative : partage d'expériences, média-training, simulation et exposés interactifs.

PUBLIC VISÉ

Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline

Effectif maximum : 16 personnes



DE LA MORALE DES FABLES À L'ÉTHIQUE MANAGÉRIALE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR NOS PRATIQUES ?

DATES

30 MARS
→ **01 AVRIL**
2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
16H

LIEU

ENAP
440 AVENUE MICHEL
SERRES
CS 10028
47916 AGEN

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE (ENAP)

CHEFFE DE PROJET

Kathy FTAÏS
kathy.ftais@justice.fr
T. 05.53.98.92.10

CONTACT
ADMINISTRATIF

caroline.calvez@justice.fr
T. 05 53 98 92 06

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

7 février 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration sur site pris en
charge par l'Enap (sauf les
petits-déjeuners)

Cette formation propose de se former au management par des histoires, des modèles et par le "détour" sur soi.

En quoi la morale des fables peut aider le manager à conserver ses valeurs, se questionner sur ses pratiques et assurer pleinement ses missions selon des modalités extrêmement variées ?

La Fontaine était un observateur lucide du comportement humain. En mettant de la distance avec la réalité, les fables, par leur dimension symbolique, offrent une liberté pour toute analogie avec des situations réelles. En lui permettant de faire un pas de côté dans une période à forte pression de l'institution, des attentes des agents, elles aident le manager, aujourd'hui rôdé aux techniques de toutes sortes, à trouver des réponses à des questions autant éthiques que fonctionnelles.

OBJECTIFS

- › Repérer par analogie les questions relevant du management dans certaines fables de La fontaine ;
- › Dédire des fables les concepts, pratiques et postures à appliquer aux trois niveaux managériaux : stratégique, intermédiaire et de proximité ;
- › Identifier les postures les plus adéquates dans la perspective d'un management durable.

CONTENU

- › Définition et lien entre les fables et le management, les morales et l'éthique managériale.
- › Etude des valeurs, des morales, de l'éthique dans une vingtaine de styles managériaux.
- › Mise en relation des morales de fables avec des styles managériaux.
- › Définition et identification, à partir des morales de fables, de son éthique managériale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et travaux de groupe.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale. 15 places



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : EFFETS SUR LA SANTÉ ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

DATES

02 → 03
AVRIL 2020
9H30 → 16H

NOMBRE D'HEURES

(HORS PAUSES
1J = 6H)
2 JOURS : 12H

LIEU

CNFPT
80 RUE DE REUILLY
75012 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSET DE MONTPELLIER
INSET DE NANCY
EHESP

CHEFFES DE PROJET

Gaëlle LE GALL
gaelle.legall@ehesp.fr
T. 02 99 02 28 97

Viviane BAYAD
viviane.bayad@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 34

CONTACT
ADMINISTRATIF

BELOT Magali
magali.belot@cnfpt.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 février 2020

La qualité de l'air intérieur (QAI) constitue un enjeu majeur de santé publique. Les pouvoirs publics en ont pris la mesure au travers d'actions de prévention, d'évaluation et la mise en œuvre de plans d'action. Depuis le 1er janvier 2018, une surveillance s'impose aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et aux écoles maternelles et primaires, au 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré, et au 1er janvier 2023 pour les autres établissements comme par exemple les structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements de santé et les établissements pénitentiaires pour mineurs.

La QAI doit donc être prise en compte dès la conception d'un bâtiment et en amont de tous travaux. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage peuvent agir dans le cadre de la commande publique ou de la formation de leurs personnels.

OBJECTIFS

- › Connaître les sources et les polluants de l'air intérieur, leurs effets sur la santé, les voies d'exposition et les populations les plus vulnérables ;
- › Actualiser ses connaissances en matière de réglementation ;

- › Être en capacité de promouvoir et participer à la mise en œuvre d'une politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
- › Partager les expériences et les bonnes pratiques des différents acteurs ;

CONTENU

- › Les polluants, état de la recherche, concentrations, effets sur la santé, voies d'exposition, populations les plus exposées ;
- › Réglementation en matière de surveillance, ERP concernés ;
- › Évaluation de la QAI, élaboration d'un plan d'action.
- › Moyens visant à améliorer la QAI (recommandations, dispositifs et guides).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques et réglementaires ;
- › Cas concrets, retour d'expériences ;
- › Mises en situation.

PUBLIC VISÉ

20 participants maximum

Directeurs et responsables des services techniques et patrimoine en charge des ERP, DGA des 3 fonctions publiques et sécurité sociale



MANAGER LA TRANSFORMATION PAR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

DATES

15 → 17
AVRIL 2020

NOMBRE D'HEURES

18H (3 X 6H)

LIEU

ENPJJ

16 RUE DU CUROIR
59100 ROUBAIX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE DE
PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE
(ENPJJ)

CHEFFE DE PROJET

Lila BENARAB

Lila.benarab@justice.fr
T. 03 59 03 14 35

CONTACT
ADMINISTRATIF

Nouria BOUNED

nouria.bouned@justice.fr
T. 03 59 03 13 80
ou 13 70

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

1^{er} mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement selon
disponibilité

Nos structures et nos modes d'action organisés hier pour assurer les services publics sont aujourd'hui questionnés afin de garantir une qualité de prestation dans une logique d'efficacité.

Face aux changements que nous vivons, nous avons quelques fois tendance à faire du « neuf » avec du « vieux ». Autrement dit, répondre aux nouvelles exigences de notre environnement en conservant les mêmes habitudes, qu'elles soient techniques ou managériales.

Les changements peuvent alors être vécus comme « faire plus avec moins » avec toutes les frustrations et le sentiment de subir un environnement de plus en plus contraignant.

Accompagner le changement nécessite donc d'accompagner la transformation, c'est-à-dire questionner nos représentations afin de réinventer des modèles de fonctionnement adapté.

L'intelligence collective est une des réponses qui peut nous permettre de faire vivre la transversalité dans nos organisations pyramidales et de relever les défis posés par les évolutions du service public.

OBJECTIFS

- › Comprendre les différents systèmes organisationnels qui co-habitent et les trois cultures associées.
- › Intégrer les enjeux de l'intelligence collective et les pré-requis nécessaires.
- › Identifier les critères importants pour passer d'une logique individuelle à une logique collective.
- › Oser et construire la confiance dans les relations.

CONTENU

- › Approche contextuelle - Complexité et incertitude ;
- › Du changement à la transformation ;
- › Vers plus de paradoxes et d'ambivalence...?
- › Les trois types d'organisation et les trois cultures associées ;
- › Les postulats au fonctionnement transversal et réseau ;
- › Être acteur dans une organisation qui se décloisonne ;
- › Les leviers de la construction du partenariat et de la confiance ;
- › Développer l'autonomie, l'interdépendance dans les relations ;
- › Développer son leadership ;
- › Passer du pouvoir à l'autorité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Échanges de pratiques, auto-diagnostics, expérience pédagogique, liens constants entre la théorie et la pratique



LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE FRAUDE AUX FINANCES PUBLIQUES

DATES

20 → 24
AVRIL 2020

NOMBRE D'HEURES

5 JOURS 30H

LIEU

ENM PARIS

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
DÉLÉGATION NATIONALE
DE LA LUTTE CONTRE
LA FRAUDE

CHEFFE DE PROJET

Carole RAMET

carole.ramet@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valerie GAUDELET

Assistante de formation
Valerie.gaudelet@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement, ni
restauration sur place

L'impact de la fraude sur le déséquilibre des finances publiques est mesuré chaque année et semble croître. Définie par le décret n° 2008-371 du 18 avril 2008 comme, « celle qui porte atteinte aux finances publiques en général, incluant le volet du travail illégal, le volet fiscal et le volet des prestations sociales », il s'agit d'un phénomène protéiforme contre lequel différents acteurs administratifs et judiciaires œuvrent, en ordre parfois dispersé. La Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude anime, impulse et organise les actions de ces différents acteurs. Les Parquets doivent pourtant animer localement, au sein des CODAF, des politiques coordonnées de lutte contre les fraudes. Quelle est l'efficacité de ces structures dans la répression des fraudes, comment l'améliorer en fonctions des interlocuteurs locaux et des problématiques particulières à un ressort donné ?

OBJECTIFS

- › Connaître les différentes typologies de fraudes
- › Identifier les différents acteurs et leurs champs d'action respectifs
- › Connaître les infractions spécifiques
- › Déterminer les moyens de la mise en place d'une politique locale efficace de lutte contre les fraudes

CONTENU

- › Session traitant de l'ensemble des fraudes aux finances publiques et présentant les acteurs et les outils de lutte en vue d'une coordination efficace.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés théoriques

PUBLIC VISÉ

5 places RESP : Cadres supérieurs des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LE MANAGEMENT STRATEGIQUE DE LA TRANSVERSALITE

DATES

21 → 23
AVRIL 2020
9H → 16H30

NOMBRE D'HEURES

3 JOURS
(HORS PAUSES
1J = 6H)

LIEU

INET
1 RUE EDMOND MICHELET
67000 STRASBOURG

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INET
ENA

CHEF DE PROJET

Maxence CHORVOT
maxence.chorvot@cnfpt.fr
T. 03 88 15 53 73

CONTACT
ADMINISTRATIF

Aïda GARRECH
aida.garrech@cnfpt.fr
T. 03 88 15 53 72

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

13 mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Pas de restauration

Les évolutions institutionnelles et les contraintes budgétaires s'imposent aux organisations publiques dans un environnement caractérisé par l'individualisme, l'incertitude, l'interdépendance. La performance publique dépend fortement de la capacité à réinventer processus, modes opératoires, et relations favorisant la mise en œuvre des projets en optimisant les collaborations avec toutes les parties prenantes. Le management par la transversalité engage les organisations publiques dans une véritable dynamique de coopération et un fonctionnement réticulaire pour gagner en agilité afin répondre à ces enjeux. Il induit un changement de posture des équipes de direction et les incite à développer leurs capacités d'anticipation, à instaurer un esprit et des pratiques coopératifs, à ré-envisager la place de l'utilisateur dans la production du service public, à travailler à la souplesse l'organisation.

OBJECTIFS

- › Connaître les enjeux et avantages du management transversal afin de les mettre en œuvre au service de la performance globale de l'organisation.

CONTENU

- › Identification des enjeux de la transversalité ;
- › Définition du management transversal ;
- › Identification des activités qui peuvent bénéficier d'un travail transversal ;
- › Organisation d'une activité transverse ;
- › Développement de son potentiel managérial pour coordonner durablement ;
- › Stimulation de l'intelligence collective ;
- › Communication face aux résistances ;
- › Amélioration du dialogue managérial entre services
- › Anticipation et préparation des évolutions managériales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Séquences didactiques, études de cas, jeux de rôle, retours d'expérience...

PUBLIC VISÉ

Cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la sécurité sociale.

MANAGEMENT DES ÉQUIPES ET GESTION DES CONFLITS

DATES

SESSION 1
21 → 24
AVRIL 2020

SESSION 2

23 → 26
NOV 2020

NOMBRE D'HEURES

18H (3J)

LIEU

ENG
5 BVD DE LA MARNE
21071 DIJON

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DES GREFFES (ENG)

CHEFFE DE PROJET

Claire LAMBLIN
Claire.Lamblin@justice.fr
T. 03 80 60 56 44

CONTACT
ADMINISTRATIF

feej.eng@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

Session 1 : 31 déc. 2019
Session 2 : 31 mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

A déterminer en fonction
du plan de charge

La difficulté et la diversité des personnes et des situations rencontrées, le stress et la pénibilité des missions peuvent être générateurs de tensions dans le cadre du travail. Un tel contexte peut être source de conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve dans une position charnière qui l'expose à des situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. Sa mission d'encadrement implique également qu'il sache gérer les fonctionnaires placés sous son autorité afin de réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, c'est à dire notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles.

OBJECTIFS

- › identifier les différents types de conflit pouvant intervenir ;
- › analyser les causes de conflit ;
- › dégager les solutions adéquates et des outils de prévention.

CONTENU

- › émotions, stress, agressivité, principes de communication et analyse transactionnelle ;
- › conflit : la dynamique du conflit, les différents types de conflits, les différentes situations de conflits
- › gestion de la motivation ;
- › autorité hiérarchique, management situationnel, style de leadership ;
- › gestion du conflit : les différentes manières de gérer les conflits.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cas pratiques.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, 15 places.

MANAGEMENT ET SYSTÈMES DE VALEURS : DÉVELOPPER SA FLEXIBILITÉ COMPORTEMENTALE

DATES

29 → 30
AVRIL 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

IRA

15 AVENUE DE LYON
METZ

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
IRA DE METZ

CHEFFE DE PROJET

Marie-Laure DURAND
mldurand@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 23

CONTACT
ADMINISTRATIF
fpcci@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 21

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
27 mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Sous la forme d'un jeu de société par équipes, les participants identifieront (individuellement et collectivement) leurs systèmes de valeurs préférentiels, les systèmes de valeurs qui les confrontent, et expérimenteront des situations de négociations entre différents systèmes de valeurs individuels et collectifs

Par des jeux de rôles, les participants comprendront quelle posture managériale est la plus adaptée dans des situations de conflits de valeurs individuels ou collectifs et des processus de changement.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants :

- › comprendront les différences entre valeurs affichées, valeurs cachées, et systèmes de valeurs,
- › traduiront et décoderont les différents systèmes de valeurs, en s'extrayant du jugement,
- › expérimenteront comment les systèmes de valeurs influencent les comportements des individus, des équipes, et des structures.

CONTENU

- › Présentation des systèmes de valeurs ;
- › Définitions : valeurs, croyances, facteurs de changement ;
- › Expérimentation des grilles de lectures des comportements / capacités / croyances ...
- › Décodage et expérimentation des systèmes de valeurs propres à chacun ;
- › Vérification de l'accord entre systèmes de valeurs conscients et inconscients ;
- › Congruence / incongruence / incertitude : les clés des processus de changement ;
- › Les systèmes de valeurs des organisations : exercices ;
- › Exercices comportementaux propres aux systèmes de valeurs ;
- › Mises en situation managériale, avec différents comportements ;
- › Comment acquérir des attitudes managériales fonctionnelles ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Les apports théoriques représentent 10 à 20 % du contenu total de la formation. Le principe de cette action est d'acquérir des postures par l'expérimentation et le jeu

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC

DATES

13 → 15
MAI 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

IH2EF

BD DES FRÈRES LUMIÈRE
BP 72 000
TÉLÉPORT 2
86960 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

EHESP
IH2EF
INSET ANGERS
INTEFP

CHEFFE DE PROJET

Annick MONTEIL
IH2EF
annick.monteil@education.
gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER
Assistante de formation
valerie.gervier@education.
gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
10 avril 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

Les agents publics sont susceptibles d'être confrontés à des situations de discriminations, au sein même des services ou dans l'exercice de leur activité. Les situations professionnelles de discrimination sont souvent complexes, les critères de discrimination nombreux (l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales...), une responsabilité toute particulière pèse donc sur les cadres qui ne sont pas toujours outillés pour y faire face.

Cette formation vise à les mettre en capacité de repérer les discriminations et à les différencier d'autres formes d'inégalités, mais également à savoir réagir en pareilles situations.

OBJECTIFS

- › Proposer aux responsables un espace de réflexion -mutualisation sur cette question ;
- › Définir les discriminations et les distinguer d'autres formes d'inégalités ou de dépréciation ;
- › Connaître les outils/actions de lutte contre les discriminations et le cadre juridique qui entoure cette question ;
- › Repérer les bonnes pratiques susceptibles d'être mutualisées.

CONTENU

- › Egalité femme-homme et fille-garçon
- › Accessibilité
- › Les inégalités sociales
- › Que dit la loi en matière de discrimination ?
- › Analyse de situations professionnelles avec résolutions de cas sensibles

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Conférences théoriques, études de cas, ateliers, analyse de situations professionnelles, témoignages.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

DATES

25 → 29
MAI 2020

NOMBRE D'HEURES

24H (4J)

LIEU

ENG

5, BVD DE LA MARNE
21071 DIJON

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DES GREFFES (ENG)

CHEFFE DE PROJET

Claire LAMBLIN

Claire.Lamblin@justice.fr
T. 03 80 60 56 44

CONTACT
ADMINISTRATIF

feej.eng@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

31 mars 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

A déterminer en fonction
du plan de charge

La prise de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents. Elle favorise notamment la survenue d'accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe. Les directeurs et chefs de service doivent pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

OBJECTIFS

- › intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel.
- › construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.
- › assurer sa posture managériale face à cette situation spécifique.

CONTENU

- › Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel ;
- › Démarche de prévention collective
 - Rôles et missions des acteurs internes à l'entreprise (délégués du personnel, membres du CHSCT, service de santé au travail) ;
 - Ressources externes ;
 - Actions de prévention ;
 - Gestion des situations d'urgence ;
- › Contexte réglementaire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Cas pratique.

PUBLIC VISÉ

15 personnel d'encadrement, préventeurs (membres des CHSCT), responsables de ressources humaines des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT

DATES

25 → 29
MAI 2020

NOMBRE D'HEURES

SH (30J)

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE

CHEFFE DE PROJET

**Laurence BEGON-
BORDREUIL**

laurence.begon@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Christine MORANTIN
assistante de formation
Christine.morantin@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

25 avril 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement ni
restauration

La variété des déclinaisons du droit de l'environnement, son caractère européen et international, ses problématiques spécifiques et ses enjeux de santé publique nécessitent une réponse judiciaire adaptée.

Protection de la faune et de la flore, police de l'eau et de la pêche, espaces protégés, pollutions diverses, trafic de déchets, accidents industriels, protection de la biodiversité et réparation du préjudice écologique sont autant de contentieux sollicitant de façon croissante une réponse qualitative de l'autorité judiciaire, faisant ainsi de celle-ci un acteur majeur dans la construction du développement durable.

OBJECTIFS

- › connaître les grands principes du droit de l'environnement
- › être familiarisé avec les principaux aspects scientifiques à prendre en considération ;
- › identifier la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir en la matière ;
- › appréhender les outils et les modalités de traitement efficaces des principales infractions ;
- › connaître les grands enjeux environnementaux.

CONTENU

- › Cette session, au contenu théorique et pratique nécessairement transversal, rappelle les grands principes du droit de l'environnement, et ses manifestations en droit de l'urbanisme, droit de la responsabilité, droit pénal. Seront exposés les outils et les modalités de traitement des principales infractions, ainsi que les spécificités de l'administration de la preuve.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés théoriques de scientifiques et de juristes, démonstrations pratiques de techniques d'enquête.

PUBLIC VISÉ

5 places RESP. Cadres dirigeants, cadres supérieurs des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LE PHÉNOMÈNE DE TUERIE DE MASSE

DATES

26 → 29
MAI 2020

LIEU

ENSP

SITE DE CANNES-ECLUSE
9 RUE DÉSIRÉ THOISON
77130 CANNES ECLUSE

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA
POLICE

CHEFFE DE PROJET

Capitaine de police
Christine DUQUENNE

christine.duquenne@
interieur.gouv.fr

T. 01 64 69 36 13
poste 35 23

CONTACT

ADMINISTRATIF

Secrétariat D.F.R.
dfppi@interieur.gouv.fr

T. 01 64 69 36 13
Ensp77-

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

15 avril 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration possibles sur
place, payants

« Les temps ont changé et face à une menace protéiforme nous devons adapter nos réponses opérationnelles. Nous sommes entrés dans une ère où les secours se retrouvent en première ligne. Comme nous l'avons vu en novembre dernier, la menace d'attentat multi-sites est le plus grave défi auquel nous devons faire face » Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, le 10 juin 2016.

Dans une tuerie de masse, qui peut engendrer un grand nombre de victimes, les premières minutes comptent. Il est donc nécessaire pour tous les services de secours de développer une réponse opérationnelle innovante, face à l'émergence d'une nouvelle menace résultant de l'utilisation d'armes de guerre ou d'engins explosifs dans un contexte de masse. Il est essentiel également que la population soit sensibilisée à ce genre de phénomène.

OBJECTIFS

- › Définir le phénomène de la tuerie de masse
- › Appréhender les mesures gouvernementales mises en place.
- › Être en capacité de repérer et d'identifier une personne pouvant passer à l'acte.
- › Connaître le rôle et les modes d'intervention des différents acteurs impliqués dans l'intervention lors d'une tuerie de masse.
- › Savoir réagir au mieux lors de la commission d'un tel acte.

CONTENU

- › Éléments de contexte (définition de la tuerie de masse, la situation en France...)
- › Présentation et échanges avec les acteurs de terrain (RAID, SDIS, services de police ou gendarmerie ...)
- › Dossier documentaire
- › Réflexion commune et travail sur un cas concret
- › Visionnage film.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Etude de cas et film
- › Conférences
- › Débats pour permettre des échanges avec les différents professionnels

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

LES AVANCÉES DES SCIENCES
COGNITIVES : UN APPORT À LA
DISPOSITION DES CADRES

DATES

27 → 29
MAI 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

12H

LIEU

IH2EF

BD DES FRÈRES LUMIÈRE
86960 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

INSTITUT DES
HAUTES ÉTUDES
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION

CHEFFE DE PROJET

Annick MONTEIL

annick.monteil@
education.gouv.fr

T. 05 49 49 25 24

CONTACT

ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER

Assistante de formation
valerie.gervier@
education.gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

24 avril 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

Les sciences de la cognition s'appuient désormais sur un socle de connaissances robustes : les mécanismes attentionnels, la complexité de la compréhension, les lois de la rétention et de l'effacement mnésique, le rythme des apports, mais également l'importance de la prise en compte de l'aspect émotionnel.

Ces avancées à travers une meilleure compréhension du fonctionnement du cerveau permettent aux cadres d'ajuster leur management à l'AUTRE. Il est en effet impossible d'avoir un seul mode de communication, qui fonctionnerait avec n'importe quel interlocuteur. Même si dans les grandes lignes nos cerveaux traitent l'information par des mécanismes semblables, chacun est unique, chaque cadre doit essayer d'en tenir compte. Cette formation vise à donner des éléments de compréhension et des outils aux cadres désireux de faire évoluer leur management à la lumière de ce que les sciences cognitives nous apprennent.

OBJECTIFS

- › Mieux connaître le fonctionnement de la cognition : attention, concentration, mémoire, compréhension, motivation ;
- › Mutualiser les pratiques intégrant les connaissances sur la cognition ;
- › S'approprier des outils permettant de transférer les apports de la formation en situation professionnelle ;

CONTENU

- › Apports théoriques sur le cerveau et son fonctionnement ;
- › Prise de recul critique sur les sciences cognitives et l'image qui en est véhiculée dans la société ;
- › Mises en situation permettant de comprendre le transfert des apports des sciences cognitives dans le management : processus attentionnels, de consolidation et d'effacement mnésiques, de compréhension, mécanismes motivationnels ;
- › Présentation et appropriation d'outils numériques adaptés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques et exercices pratiques de prise de conscience du fonctionnement cognitif.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale. Effectif : 20 maxi

LE COURAGE EN MANAGEMENT

DATES

04 → 05
JUIN 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

IRA

1 RUE DE LA
BOURGEONNIÈRE
44322 NANTES

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)
INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION
DE NANTES

CHEFFE DE PROJET

Elisabeth LEFEUVRE
Directrice formation
continue

CONTACT

ADMINISTRATIF

Formationcontinue.
interministerielle@ira-nantes.
gouv.fr

T. 02 51 86 05 33

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

4 mai 2020

Le courage managérial est particulièrement attendu des managers en situation de changement. Or, c'est justement lors des changements que le manager est le plus insécurisé.

Comment renforcer son influence en interne par la mobilisation des leviers efficaces du courage managérial ?

OBJECTIFS

- › Apprendre à savoir dire ;
- › Assumer ses décisions ;
- › Etre capable de se remettre en question.

CONTENU

- › Avantages et inconvénients d'être courageux ;
- › Diagnostic de son courage managérial ;
- › Développer son courage en fonction de sa personnalité et de son contexte professionnel ;
- › Etre courageux et habiliter les autres à l'être.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques structurants.
- › Echanges de pratiques professionnelles et managériales
- › Auto diagnostics.

PUBLIC VISÉ

Encadrants **maîtrisant les bases du management** des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, 12 personnes maximum

LA PRÉVISION D'EFFECTIFS SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

DATES

08 → 09
JUIN 2020

NOMBRE D'HEURES

12H EN PRÉSENTIEL
+ 6H À DISTANCE

LIEU

INSET NANCY

1 BOULEVARD
D'AUSTRASIE
BP 20442
54001 NANCY CEDEX

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY
INSET ANGERS

CHEFFE DE PROJET

Anne ABA-PEREA

INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT

ADMINISTRATIF

Magali BELOT

INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas du midi pris en charge

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

7 mai 2020

La prévision des effectifs scolaires est une opération complexe et un enjeu important pour les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la négociation de la carte scolaire, la bonne évaluation des effectifs et par-delà des besoins locaux permet d'engager des relations favorisées et un partenariat avec l'éducation nationale.

Cet atelier, basé sur la maîtrise des projections d'effectifs scolaires, offre l'opportunité aux participants d'acquérir des compétences leur permettant d'anticiper la stratégie de sectorisation.

OBJECTIFS

- › appliquer les techniques de projection aux effectifs scolaires.
- › utiliser des tableaux de bord adaptés à la question scolaire.
- › élaborer une démarche de révision ou de création d'une sectorisation scolaire.
- › anticiper les enjeux démographiques.

CONTENU

- › Étapes successives de la démarche de prévision.
- › Indicateurs pertinents.

› Mesure de l'impact des politiques locales d'aménagement et de logement :

- Construction de logements et taux de peuplement,
- Variables explicatives du peuplement des logements.

- › Données statistiques à l'échelle d'un territoire.
- › Stratégies de mise en œuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Etudes de cas.
- › Exercices pratiques sous Excel.
- › Cette formation fait l'objet d'un temps à distance accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

Maîtrise des données chiffrées et de l'utilisation d'Excel.

PUBLIC VISÉ

Directeurs, directrices et cadres chargés des services de l'éducation et des affaires scolaires et périscolaires, responsables des prévisions des effectifs scolaires.

Cadres des services déconcentrés de l'Etat : inspecteurs, chefs d'établissement (EPL, enseignement agricole...) agents comptables, gestionnaires...)

L'ETHIQUE DE LA RESPONSABILITE AU CŒUR DE LA DECISION MANAGERIALE

DATES

10 → 12
JUN 2020
14H → 15H30

NOMBRE D'HEURES
15H

LIEU

IH2EF
BOULEVARD DES FRÈRES
LUMIÈRE, BP 72000
TÉLÉPORT 2
86360 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
IH2EF/EOGN/ENPJJ

CHEFFE DE PROJET

Annick MONTEIL
IH2EF
annick.monteil@
education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER
Assistante de formation
valerie.gervier@education.
gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

7 mai 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

Socio-éthique, bioéthique, éthique communicationnelle, l'éthique envahit le langage. Dans le champ du travail, elle est généralement traduite dans des codes déontologiques. **Technicité et compétences ne suffisent pas. Il faut aussi une éthique à laquelle accrocher le fondement de l'action.**

Les managers de service public, détenteurs d'une portion de la puissance publique, sont responsables du respect par les agents des valeurs et normes républicaines qui sous-tendent la relation à l'usager-citoyen. Il leur appartient de les faire vivre à l'épreuve du quotidien.

L'exercice de responsabilités managériales impose un comportement fondé sur les valeurs du service public. Il peut utilement s'appuyer sur le concept de l'éthique de la responsabilité.

OBJECTIFS

- Identifier les bases juridiques des concepts d'éthique et de déontologie
- Explorer les concepts d'éthique, d'éthique professionnelle et de déontologie au sein du service public ;
- Prendre conscience de l'intérêt d'une éthique de la responsabilité ;
- S'approprier des outils permettant de mettre en œuvre une démarche éthique au sein de son service ;

CONTENU

- Ethique et droit
- Ethique professionnelle et responsabilités ;
- Ethique et management
- Confrontation des points de vue des différents services publics

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, mise en œuvre d'un outil de réflexion éthique, travaux de groupe en ateliers, échanges de pratiques, retours d'expériences.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

LE BOUC ÉMISSAIRE, UN INDICATEUR POUR ORIENTER SON MANAGEMENT

DATES

10 → 12
JUN 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES
18H

LIEU

IRA
15 AVENUE DE LYON
METZ

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
IRA DE METZ

CHEFFE DE PROJET

Marie-Laure DURAND
mldurand@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 23

CONTACT
ADMINISTRATIF

fpci@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 21

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

7 mai 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante le
midi

Le phénomène du bouc émissaire est un processus inévitable en institution. Il se développe au cours d'étapes repérables qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour les individus, le collectif et les missions du service. Ainsi, il dit des choses sur les processus visibles (de stigmatisation, d'exclusion, de substitution) et plus discrets (les rivalités mimétiques, les antagonismes réels et les tabous institutionnels).

Pour le manager, en faire un indicateur de l'état psycho-social de son service lui permet de le comprendre et de le piloter dans l'articulation du bien-être des agents, des valeurs et de la mission institutionnelle. En repérant les mécanismes à l'œuvre, il intervient à certains moments clés, selon des leviers clairement identifiables : le phénomène du bouc émissaire peut alors devenir un outil managérial éthique.

OBJECTIFS

- Définir le phénomène du bouc émissaire.
- S'approprier une grille de lecture opérationnelle d'analyse de la situation à court, moyen et long terme.
- Comprendre les enjeux liés à chacune des étapes du phénomène.
- Mettre en œuvre des orientations stratégiques à partir de la compréhension de la situation

CONTENU

- Approche et définition pluridisciplinaires du phénomène.
- Analyse de situations institutionnelles au regard de la signification du phénomène et de ses étapes.
- Élaboration de réponses adaptées au niveau de développement du phénomène.
- Application d'un outil de pilotage managérial appuyé sur l'évolution du phénomène dans l'institution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Le travail de groupe alterne avec les approches magistrales et les sollicitations individualisées, à partir de contenus pratiques et de situations professionnelles

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

PRÉVENIR LES RISQUES DE RADICALISATION : ENJEUX ET OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC

DATES

16 → 19
JUIN 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
18H

LIEU

INSET ANGERS
RUE DU NID DE PIE
49000 ANGERS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET D'ANGERS
IH2EF
ENPJJ

CHEFFE DE PROJET

**Touria ARAB-
LEBLONDEL**
touria.arab@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 38

CONTACT
ADMINISTRATIF

Mickaël ROYER
mickael.royer@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 41

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
16 mai 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration pris en charge
par le CNFPT (transport
uniquement pour les
agents territoriaux)

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Le plan national, « Prévenir pour protéger », adopté le 23 février 2018, a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

OBJECTIFS

- › Comprendre le processus de radicalisation violente ;
- › Identifier le contexte historique et géopolitique ;
- › Détecter les faisceaux d'indices, les risques de basculement et procéder à un signalement ;
- › Permettre de réfléchir à son positionnement en tant que professionnel ;
- › Développer une stratégie partenariale entre les différents acteurs d'un territoire.

CONTENU

- › Définitions des notions fondamentales relatives au champ de la radicalisation : radicalisation violente, prosélytisme, fondamentalisme...
- › Contexte géopolitique et compréhension des racines idéologiques du jihadisme ;
- › Identification des modes de propagandes ;
- › Les procédures d'alerte et de signalement ;
- › Les interlocuteurs sur son territoire, et l'arsenal juridique mis à disposition ;
- › Ajuster et développer des stratégies d'intervention auprès du public-cible ;
- › Mettre en œuvre des accompagnements et du soutien répondant aux besoins repérés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires ;
- › Apports théoriques sur la prévention de la radicalisation, et mise à disposition d'outils pour mieux comprendre les enjeux.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques.
20 stagiaires

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC LES MEDIAS

DATES

18 → 19 JUIN
2020
9H15 → 17H15

NOMBRE D'HEURES
2 X 6H

LIEU

IGPDE
20 ALLÉE GEORGES
POMPIDOU
94306 VINCENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
**INSTITUT DE LA
GESTION PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE (IGPDE)**

CHEFFE DE PROJET

Sabine BAUMEISTER
sabine.baumeister@finances.
gouv.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Sabine BEAUMEISTER
sabine.baumeister@finances.
gouv.fr
T. 01 58 64 84 91

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
17 avril 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Déjeuners pris en charge
par l'IGPDE,
pas d'hébergement

Assumer des responsabilités managériales nécessite aussi, dans certaines circonstances, de savoir communiquer avec les médias. La fonction publique est exposée à l'opinion et maîtriser la communication avec des journalistes est un plus pour l'image d'une direction, d'un service ou d'un ministère. Cet exercice ne s'improvise pas et un entraînement aux techniques adéquates fait partie du parcours d'un encadrant de haut niveau.

OBJECTIFS

- › Comprendre les journalistes : leurs motivations, leurs contraintes, leurs attentes, ce qui les irrite ;
- › Comprendre l'information : le degré d'urgence, son intérêt, son coût ...
- › Préparer l'interview : définir son message, discerner « l'angle » du journalisme ;
- › Définir son « angle » et le décliner ;
- › Maîtriser l'interview : l'attitude à adopter, les erreurs à éviter, gérer le stress, le trac, l'imprévu ;
- › Connaître les techniques : montage radio, télévision ;
- › Les règles : la déontologie, le « off », le droit de réponse, le protocole.

CONTENU

- › La presse fascine et la presse fait peur. Dans le monde des médias il y a des règles à observer et des impairs à ne pas commettre !
- › Mieux comprendre et connaître les motivations des journalistes, leur déontologie, leurs problèmes et leurs contraintes.
- › Être capable de réussir son interview en évitant les pièges que les journalistes vous tendent.
- › Voilà ce qui fera la différence entre un bon et un mauvais « papier », une bonne et une mauvaise interview.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Cette formation au média training est conçue par un journaliste qui a une expérience de la presse écrite, de la radio et de la télévision
- Des simulations d'interview dans différents contextes sont réalisées au cours de la formation
- Ces simulations vous permettent aussi de vous mettre dans la situation du journaliste et ainsi de mieux appréhender sa position, son intérêt...

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale. Maximum 14 participants.

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE ET SON IMPACT DANS NOTRE SOCIÉTÉ : PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET AGIR

DATES

22 → 23
JUN 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

EHESP
15, AV LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE

CHEFFES DE PROJET

Gaëlle LE GALL
EHESP
Chantal GATIGNOL
Miviludes

CONTACT
ADMINISTRATIF

Annaïg QUEMENEUR
annaig.quemeneur@ehesp.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

25 mai 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration midi payante

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

Que ce soit dans les secteurs de la vie économique de la vie professionnelle ou dans le domaine de la santé, la spécificité du processus d'emprise sectaire est extrêmement complexe. Donner une meilleure compréhension aux agents des services publics (professionnels de la santé, de la justice, du secteur économique et financier, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux) de cette problématique est un enjeu d'importance pour :

- › Repérer les situations à risque de dérives sectaires ;
- › Favoriser l'écoute des victimes ou de leurs proches et détecter les mécanismes d'emprise ;
- › Proposer des réponses adaptées et articulées pour limiter les risques et accompagner les victimes.

OBJECTIFS

- › Connaître les critères de l'emprise mentale, ses processus et les actes préjudiciables ;
- › Développer la capacité à repérer dans son exercice professionnel les situations à risque et les victimes potentielles de dérives sectaires ;
- › Disposer de mécanismes réflexes de réponses articulées en prévention des risques et accompagnement des victimes.

CONTENU

- › La dérive sectaire : de quoi parle-t-on ?
- › Les mécanismes de l'emprise mentale ;
- › Les conséquences dommageables faites à la victime, à son entourage, à la société ;
- › Les dispositifs de protection et de recours possibles ;
- › Les stratégies et attitudes communes à tous les professionnels (écoute, questionnements et travail en réseau).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, témoignages, travail en sous-groupes sur des cas pratiques similaires, retour d'expériences.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale. 20 participants maximum.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAILLEUR, LA DOUBLE PROTECTION D'UN RÉGIME LÉGAL FORFAITAIRE ET DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

DATES

02 → 03
JUIL 2020

NOMBRE D'HEURES
2J (12H)

LIEU

ENM
3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEFFE DE PROJET

Laurence BEGON-BORDREUIL
laurence.begon@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Françoise RIVIERE
Assistante de formation
francoise.riviere@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
2 juin 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Ni hébergement ni
restauration

A l'occasion d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, des litiges peuvent survenir. Les articles L 11-1 et L451-1 du Code de la Sécurité Sociale posent le principe d'exclusion du droit commun de la responsabilité civile. Pourtant une action en responsabilité contractuelle intentée par un salarié pour la réparation de dommages non pris en charge par la législation relative aux accidents du travail et maladies professionnelles peut prospérer.

Cette session s'interroge sur les domaines d'intervention respectifs des règles de la protection sociale et de l'obligation de sécurité de l'employeur.

OBJECTIFS

- › Déterminer comment s'articulent les régimes de réparation du préjudice lié à la maladie ou à l'accident du travail ;
- › Identifier les exceptions au droit commun de la responsabilité civile contractuelle posées par les articles L 411-1 et L451-1 du Code de la sécurité sociale ;
- › Délimiter les domaines de compétences des futurs pôles sociaux et des conseils de prud'hommes.

CONTENU

- › Cette session rappellera les principes de protection sociale et développera la jurisprudence relative à l'obligation de sécurité de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Actualisation des connaissances jurisprudentielles par des exposés théoriques.

PUBLIC VISÉ

5 places RESP : Cadres dirigeants, cadres supérieurs des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

DATES

02 → 04
SEP 2020

NOMBRE D'HEURES
18H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Caroline DUPUY

caroline.dupuy@justice.fr

CONTACT

ADMINISTRATIF

Christiane ABBE

christiane.abbe@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

2 août 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement
ni restauration

La rupture du contrat de travail, que ce soit au titre d'un licenciement individuel ou collectif, d'une démission, d'une mise à la retraite ou d'une rupture conventionnelle est l'occasion d'une multitude de contentieux et l'objet d'évolutions législatives et jurisprudentielles régulières.

OBJECTIFS

› Maîtriser les règles applicables aux différents modes de rupture du contrat de travail existant au regard de l'évolution législative et jurisprudentielle.

CONTENU

› Cette session abordera les règles applicables aux différents types de rupture du contrat de travail, les principaux contentieux qui en découlent, l'impact des situations particulières des salariés (protégés) ou des entreprises (en procédure collective) concernées pour permettre d'appréhender la majorité des situations soumises au juge.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

› Exposés, débats, échanges de pratiques.

PUBLIC VISÉ

5 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

INTEGRER LES MEDIAS SOCIAUX DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DATES

16 → 18
SEP 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

IH2EF

BOULEVARD DES FRÈRES
LUMIÈRE, BP 72000
TÉLÉPORT 2
86360 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

INSTITUT DES
HAUTES ÉTUDES
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION

CHEFFE DE PROJET

Annick MONTEIL

annick.monteil@
education.gouv.fr

T. 05 49 49 25 24

CONTACT

ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER

Assistante de formation
valerie.gervier@
education.gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

14 août 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

Les services publics et leurs agents sont impactés par le développement des médias sociaux, véritable fait de société. Si ces derniers présentent indéniablement des aspects positifs et favorisent la construction de nouvelles compétences en termes de communication et d'échanges interpersonnels, ils impliquent aussi une veille attentive afin que l'image et les valeurs du service public soient préservées (e-réputation).

La question des médias sociaux est vaste et couvre de nombreux champs dont : l'usage social, les aspects juridiques et éthiques, les aspects « sécurité » prévention des risques et dérives qui seront tour à tour abordés.

OBJECTIFS

- › Connaître les principaux médias sociaux et leurs grands principes de fonctionnement pour en avoir un usage responsable ;
- › Savoir choisir le bon média pour le bon usage
- › Appréhender les enjeux ;
- › Maîtriser les codes des médias sociaux ;
- › Mutualiser les bonnes pratiques.

CONTENU

› Accessibles à tous et déjà utilisés par beaucoup à titre personnel comme à titre professionnel, les médias sociaux sont de formidables lieux d'expression, de mise en relation et d'échanges pour peu qu'ils soient bien utilisés et maîtrisés.

S'ils peuvent représenter un moyen de valoriser son activité, ils demandent à être encadrés et même intégrés dans une stratégie globale d'utilisation au sein de nos structures.

Cette formation vous permettra de faire le point sur ces nouveaux outils, d'en comprendre les intérêts et les enjeux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

› Apports théoriques, débats, témoignages, exercices pratiques.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

Chargés de communication.

Chefs de projet, conseillers formation.

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : PRÉVENIR, ACCOMPAGNER, ET AGIR

DATES

29 SEP
→ 01 OCT
2020
10H → 12H

NOMBRE D'HEURES

1SH (HORS PAUSES
1J= 6H)

LIEU

INSET D'ANGERS
RUE DU NID DE PIE
47000 ANGERS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSET D'ANGERS
EIGN (ÉCOLE DES
OFFICIERS DE
LA GENDARMERIE
NATIONALE)

CHEFFE DE PROJET

Touria ARAB-
LEBLONDEL
touria.arab@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 38

CONTACT
ADMINISTRATIF

Mickael ROYER
mickael.royer@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 41

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

8 septembre 2020

La LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique sont des outils fondamentaux en matière d'action, de protection et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Un des enjeux forts est notamment de donner une meilleure compréhension aux agents de services publics de cette problématique :

- Pour favoriser l'écoute et identifier les besoins spécifiques des femmes victimes de violences
- Pour repérer les phénomènes de violence et détecter les mécanismes d'emprise
- Pour proposer des solutions adaptées et mobiliser les partenaires en matière d'accompagnement des femmes victimes.

Cette thématique a la particularité de toucher à plusieurs politiques publiques et concerne donc une multitude de professionnels du service public.

OBJECTIFS

- Identifier les mécanismes inhérents aux violences faites aux femmes ;
- Comprendre les éléments de cadrage de la convention d'Istanbul, et des différentes lois relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Appréhender l'ensemble des outils, et savoir les mobiliser ;

- S'approprier la posture d'agent de service public, en travaillant l'écoute, le questionnement systématique, le travail en réseau.

CONTENU

- Les violences sexistes et sexuelles : de quoi parle-t-on ?
- Les mécanismes et le cycle de la violence ;
- Les conséquences de la violence pour la victime
 - Les conséquences sur la santé, le travail, le social
 - Les mécanismes neurobiologiques impliqués dans les conséquences, psycho traumatiques des violences
 - L'impact de la stratégie de l'agresseur sur la femme victime
- L'impact des violences faites aux femmes sur les enfants ;
- Les dispositifs de protection ;
- Les stratégies et attitudes communes à tous les professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires ;
- Apports théoriques et mobilisation des outils de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, 20 stagiaires.

JUSTICE ET MÉDECINE LÉGALE

DATES

05 → 09
OCT 2020

NOMBRE D'HEURES

30H

LIEU

ENM
3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEFFE DE PROJET

Carole RAMET
magistrate
carole.ramet@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Tiana RALAISSON
norotiana.ralaison@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
5 septembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement ni
restauration

La qualité de la justice pénale se trouve souvent directement subordonnée à celle de la médecine légale, dont les actes, qu'il s'agisse de la thanatologie ou de la médecine légale du vivant, contribuent à l'administration de la preuve et à l'effectivité des droits reconnus aux justiciables.

L'évolution considérable de la médecine légale sous l'effet de nouvelles disciplines, couplée à une nouvelle organisation territoriale, ont néanmoins induit une grande hétérogénéité des situations et des pratiques.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions les plus significatives de la médecine légale ;
- Connaître les principales recommandations issues des travaux du Conseil supérieur de médecine légale ;
- Acquérir des réflexes professionnels à travers l'analyse de scènes de crime complexes ;
- Savoir collaborer avec les autres acteurs (enquêteurs/médecins/magistrats), en vue d'une harmonisation des pratiques s'inscrivant dans une démarche qualité.

CONTENU

- Panorama de la médecine légale en France. Quels examens et apports pour l'enquête? Quelles évolutions? Echanges avec des professionnels de différents horizons pour une harmonisation qualitative des pratiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Aux exposés de praticiens de la médecine légale et de magistrats, succéderont échanges et retours d'expérience.

PUBLIC VISÉ

5 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

AUTORITÉ ET MANAGEMENT ENJEUX, PRATIQUES, POSTURES ET PROCÉDURES

DATES

07 → 09
OCT 2020

NOMBRE D'HEURES
18H (3 X 6H)

LIEU

ENPJJ

16 RUE DU CUROIR
59100 ROUBAIX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE DE
PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE

CHEFFE DE PROJET

Lila BENARAB

Lila.benarab@justice.fr

T. 03 59 03 14 35

CONTACT
ADMINISTRATIF

Nouria BOUNED

nouria.bouned@justice.fr

T. 03 59 03 13 80
ou 13 70

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

1^{er} Septembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement selon
disponibilité

La question de l'autorité est constitutive de l'acte managérial. Souvent, elle ne se pense qu'en situation conflictuelle. La plupart du temps, elle se focalise sur la personne, confondant l'activité professionnelle et les qualités personnelles.

Mieux assumer son rôle de manager en mettant en œuvre l'acte et la posture d'autorité suppose de comprendre le processus qui confère de l'autorité au manager, au regard des spécificités liées à sa fonction et à son institution.

Dans un contexte de critique de l'autorité, celle-ci pourrait-elle être pensée comme un processus de double autorisation : celle de l'institution autorisant les initiatives et celle d'acteurs qui s'autoriseraient les initiatives ?

OBJECTIFS

- > Définir l'autorité au regard des fonctions managériales
- > Penser les enjeux liés à l'autorité dans son contexte professionnel
- > Comprendre les enjeux liés au contexte institutionnel des autres stagiaires
- > Trouver des réponses à la question de l'autorité efficace dans les fonctions managériales
- > Interroger son rapport à l'autorité...

CONTENU

- > Contenu théorique : approche de l'exercice de l'autorité en situation managériale
- > Contenu pratique : faire autorité en situation managériale.
- > Utilisation d'une méthodologie de compréhension de l'autorité en contexte professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et réflexifs de l'intervenant
- > Participation active des participants (individuelle et par groupe)
- > En partant des représentations des participants, il s'agira de distinguer les éléments constitutifs de l'autorité pour la définir d'une manière générale avant de l'appliquer dans les situations contextualisées que rencontrent les professionnels.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et sécurité sociale.

MANAGER PAR LES VALEURS : DONNER DU SENS A L'ACTION COLLECTIVE

DATES

08 → 09
OCT 2020
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

IRA

1 RUE DE LA
BOURGEONNIÈRE
44322 NANTES

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION
DE NANTES

CHEFFE DE PROJET

Elisabeth Lefeuvre

Directrice formation
continue

CONTACT
ADMINISTRATIF

Formation continue.
interministerielle@ira-nantes.
gouv.fr

T. 02 51 86 05 33

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

9 Septembre 2020

Les valeurs font partie du capital immatériel des organisations publiques. Elles sont autant de ressources qui permettent, dans la prolongation des changements déjà réussis, d'envisager avec conviction et une relative confiance les adaptations de demain.

En appeler aux valeurs ne suffit cependant pas pour donner du sens à l'action. L'incantation n'est pas l'action. Quelles sont les valeurs constitutives de la fonction publique d'aujourd'hui vers demain ? Comment ces valeurs peuvent être des leviers de mobilisation et d'engagement, pour les agents ?

OBJECTIFS

- > Identifier les valeurs porteuses de sens dans l'organisation ;
- > Clarifier son propre système de valeur ;
- > Transformer les valeurs en principes d'action opératoires ;
- > Utiliser les valeurs pour convaincre et persuader, donner du sens et motiver.

CONTENU

- > Qu'est ce qu'une valeur ?
- > Qu'est-ce qu'une valeur managériale ?
 - Définition de la notion de valeur ;
 - Identification des valeurs de l'organisation ;

- Identification des valeurs professionnelles et managériales des participants ;
- Traduction des valeurs en principes d'actions structurants
- > Applications concrètes : Utiliser les valeurs pour renforcer son management
 - Mise en convergence des valeurs de l'organisation et valeurs managériales.
 - Comment activer le pouvoir d'influence des valeurs définies et renforcer son management : Exemplarité, cohérence, communication, partage, exigence .
 - Applications concrètes autour des valeurs et principes d'action suivants (à titre d'illustration : Reconnaissance, soutien, responsabilité, bienveillance, sens du service public, courage ;
 - Identifier et surmonter les conflits de valeur entre évolution institutionnelle et agents.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques, méthodologiques et pratiques.
- > Partage d'expériences et apprentissage collectif.
- > Autodiagnostic et analyses des pratiques.

PUBLIC VISÉ

Manager des trois fonctions publiques et de la sécurité souhaitant développer un management porteur de sens. 12 personnes maximum

DATES

14 → 16
OCT 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES
12H

LIEU

IH2EF
BOULEVARD DES FRÈRES
LUMIÈRE, BP 72000
TÉLÉPORT 2
86360 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
IH2EF
INSET NANCY
CREPS POITIERS

CHEF DE PROJET
Annick MONTEIL
IH2EF
annick.monteil@education.
gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT
ADMINISTRATIF
Valérie GERVIER
assistante de formation
valerie.gervier@education.
gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
11 septembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL
Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

La « violence des jeunes » alimente
l'actualité.

Le décrochage scolaire, les difficultés
économiques, l'accès à l'emploi, la
consommation de substances psychoactives
sont autant de facteurs aggravants.

Les politiques en faveur de la jeunesse
s'appuient sur de nombreux dispositifs et
actions, pilotés et financés par différentes
structures. Ils sont pluriels dans leur contenu
et leur mode d'exécution, centralisés ou
déconcentrés, purement étatiques ou dans un
cadre partenarial impliquant des organismes
publics, des collectivités territoriales ou des
associations.

De nombreux interlocuteurs sociaux ont une
mission éducative auprès de cette jeunesse
en dérive mais leurs modes d'intervention et
de présence sont tous différents.

Peut-on prévenir la violence des jeunes ?

Quelles réponses peut-on proposer à la
difficulté des jeunes pour trouver leur place
dans la société ?

Quelle sont les politiques éducatives
partagées ? Qui sont les acteurs de
ces politiques ? Autant de questions
auxquelles nous tenterons d'apporter
des éclaircissements...

OBJECTIFS

- › Identifier les problématiques et les actions pour
prévenir et gérer la violence chez les jeunes.
- › Interroger les acteurs sur les modes de
coopération et les modalités de mise en œuvre de
projets dans les situations suivantes :
 - La violence en EPLE
 - Les projets éducatifs territoriaux
 - Les politiques éducatives publiques

CONTENU

- › La violence scolaire
- › La pratique sportive comme outil de prévention
- › Comment s'appuyer sur le milieu associatif pour
développer la prévention de la violence ?
- › Qui sont les acteurs de la prévention de la
violence mais aussi de la gestion de la crise
quand elle survient ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques, ateliers, témoignages,
échanges de pratiques

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité
sociale.

DATES

28 → 30
OCT 2020

NOMBRE D'HEURES
18H

LIEU

SIÈGE DU CNFPT
80, RUE DE REUILLY
75012 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY
INSET ANGERS
IH2EF

CHEFFE DE PROJET
Anne ABA-PEREA
INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT
ADMINISTRATIF
Magali BELOT
INSET Nancy
T. 03 83 19 22 20

CONDITIONS D'ACCUEIL
Hébergement et repas du
midi pris en charge

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
28 septembre 2020

LES RELATIONS EDUCATION NATIONALE - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ENJEUX D'UNE CO-ÉDUCATION

Force est de constater que la réforme des
rythmes scolaires a modifié le contexte
éducatif sur le territoire national.

Cette évolution, notamment au niveau local,
conduit les acteurs à définir de nouveaux
modes de relation.

Mais cette articulation reste encore en
équilibre tant l'écart entre l'adaptation des
besoins de l'enfant et la diversité de la réalité
des territoires est grande.

Comment se répartir les actions à mener et
établir une démarche d'autant plus positive
qu'elle sera cohérente et globale ?

Cet atelier tentera de dégager les enjeux du
partenariat Education nationale/Ville dans le
cadre d'une éducation partagée.

OBJECTIFS

- › Connaitre les grandes missions de l'éducation
nationale et des collectivités territoriales en
direction des enfants et des jeunes ;
- › Définir les enjeux d'un projet éducatif partagé sur
un territoire ;
- › Repérer les contraintes et les facteurs qui
favorisent un travail en partenariat ;
- › Identifier les modes de coopération et les pistes
de réflexion ;
- › Comment le partenariat entre collectivités
territoriales et éducation nationale peut
constituer une valeur ajoutée dans les
apprentissages.

CONTENU

- › Travail sur les représentations ;
- › Présentation des acteurs et de leurs missions ;
- › Les temps de l'enfant, le scolaire et le péri
scolaire ;
- › Le projet éducatif territorial et la place des
différents partenaires ;
- › Présentation d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques, travaux de groupe, échanges

PUBLIC VISÉ

Cadres des services éducation enfance des villes
et intercommunalités, Inspecteurs de l'Education
Nationale.

VIOLENCES ET AGRESSIVITÉ DES USAGERS : ADAPTER L'ORGANISATION

DATES

16 → 17
NOV 2020

LIEU

ENSP

SITE DE SAINT-CYR
9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-AU-
MONT-D'OR

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA
POLICE

CHEF DE PROJET

Commissaire

Divisionnaire Alfred
LENGLET

alfred.lenglet@interieur.
gouv.fr

T. 04 72 53 18 50
poste 14 71

CONTACT

ADMINISTRATIF

Secrétariat D.F.R.

ensp-fc@interieur.gouv.fr

T. 04 72 53 18 92

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

18 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration possibles
sur place, payants

Les professionnels des services publics sont confrontés aux violences des usagers qui peuvent prendre des formes et des intensités diverses.

Tenter d'en identifier les causes structurelles peut permettre un travail sur les réponses à apporter au phénomène.

Cette violence ne doit pas être banalisée mais prise en compte par l'institution pour adapter son organisation.

OBJECTIFS

- › Appréhender l'impact de la violence pour la victime et pour l'organisation ;
- › Identifier le rôle de l'institution et du manager dans la gestion de la violence, ainsi que dans l'accompagnement des équipes concernées ;
- › Capitaliser les bonnes pratiques à partir d'expériences existantes.

CONTENU

- › Conséquences de l'agressivité ;
- › Comment organiser la prise en charge de la violence ? Comment organiser sa prévention ?
- › Présentation de certaines pratiques locales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, travaux de groupes, témoignages, échanges de pratiques.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

L'APPROCHE INTERCULTURELLE : UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC

DATES

17 → 19
NOV 2020
14H → 16H

NOMBRE D'HEURES

15H

LIEU

INSET D'ANGERS

RUE DU NID DE PIE
49000 ANGERS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

INSET D'ANGERS

ENPJJ

IH2EF

CHEFFE DE PROJET

Touria ARAB-
LEBLONDEL

touria.arab@cnfpt.fr

T. 02 41 22 41 38

CONTACT

ADMINISTRATIF

Mickael ROYER

mickael.royer@cnfpt.fr

T. 02 41 22 41 41

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

17 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration pris en charge
par le CNFPT (transport
uniquement pour les
agents territoriaux)

Un des enjeux du service public est de faciliter l'égalité d'accès à l'ensemble des services à toutes les populations. Beaucoup de professionnels sont confrontés dans leurs missions à cet enjeu et viennent questionner ce rapport à l'Autre dans leurs pratiques. L'approche interculturelle renvoie à la notion d'altérité mais aussi à celle d'interaction. Acquérir une compétence interculturelle n'est pas de l'ordre de la technicité mais bien de l'ordre du cheminement, d'un processus qui réinterroge sa propre posture de professionnel et son système de valeurs. Cette démarche suppose donc un « effort », tant du professionnel que de l'utilisateur, et permet de construire des points de repères pour des pratiques professionnelles plus adaptées. Elle permet de faciliter la relation avec les différents publics accueillis, en réinterrogeant sa posture d'agent public.

OBJECTIFS

- › Identifier et appréhender les concepts inhérents à l'approche interculturelle : culture, identité...
- › Comprendre les mécanismes liés à la construction des représentations, et des discriminations
- › Analyser sa posture en tant que professionnel et en déduire des ajustements en termes d'interactions ou de comportements

CONTENU

- › L'approche interculturelle : une compétence collective à construire dans les services publics.
- › Les processus sociologiques à l'œuvre dans la construction identitaire : acculturation, intégration, assimilation, discrimination.
- › L'élaboration d'une méthode pour analyser les chocs culturels et les incidents critiques.
- › Les malentendus liés à l'interprétation différente des attitudes et des conduites.
- › Les obstacles à la communication interculturelle : préjugés, stéréotypes, représentations ...
- › Les différentes formes de discriminations et les moyens d'actions de lutte contre les discriminations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires .
- › Apports théoriques, centrés sur la communication, la relation à l'autre et la notion de culture, d'interculturalité, mise en situation.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, 20 stagiaires.

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU SYNDROME DU BEBE SECOUE : QUELLES AVANCEES MEDICALES ET JUDICIAIRES ?

DATES

18 → 20
NOV 2020

NOMBRE D'HEURES

18H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEFFE DE PROJET

Solène GOUVERNEYRE

Magistrate
solene.gouverneyre@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Corinne JOLY

Assistante de formation
corinne.joly@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

18 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

Le Syndrome du Bébé Secoué, forme particulière de traumatisme crânien, est une forme de violence de l'enfant particulièrement sévère: 20% des victimes en meurent et une grande partie de ceux qui survivent gardent - du fait des lésions cérébrales - des séquelles pour leur vie entière. Il importe donc de connaître ce syndrome pour protéger l'enfant et protéger ses droits.

Des avancées essentielles dans les connaissances ont été faites récemment au plan médical et judiciaire concernant le mécanisme du secouement, sa répétition, le diagnostic, la datation, l'enquête judiciaire et la protection des intérêts de l'enfant. De nouvelles recommandations ont été publiées par la Haute autorité de santé.

OBJECTIFS

- › Comprendre le mécanisme du secouement ;
- › Prendre conscience des séquelles sur le devenir physique et psychique de l'enfant ;
- › Connaître les bonnes pratiques en matière de signalement et de traitement de ces situations

CONTENU

- › Approche pluri disciplinaire du syndrome du bébé secoué visant à croiser les connaissances médico-légales et l'approche judiciaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, film, questionnaires, débats.

PUBLIC VISÉ

20 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

DATES

23 → 26
NOV 2020

NOMBRE D'HEURES

24H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEFFE DE PROJET

Carole RAMET

Magistrate
carole.ramet@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Tiana RALAISSON

Assistante de formation
norotiana.ralaison@justice.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

23 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement ni
restauration

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes. Acheminées dans l'Union européenne par le biais de filières d'immigration clandestines, sous l'impulsion des déséquilibres géopolitiques contemporains, ces victimes, essentiellement femmes et enfants, alimentent les réseaux de travail illégal, de prostitution, de mendicité, de cambriolages et de trafic d'organes. En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne a affirmé la priorité de cette lutte et la France, outre la rédaction de l'article 225-4-1 du code pénal, s'est engagée dans un plan interministériel contre la traite des êtres humains.

OBJECTIFS

- › Connaître les différentes manifestations de la traite des êtres humains observables sur le territoire national ;
- › Identifier le cadre institutionnel et judiciaire de la lutte contre ce phénomène ;
- › Acquérir des pistes de travail pour identifier et prendre en charge les victimes ;
- › Savoir mener une procédure judiciaire : de l'enquête à l'audience, en passant par la nécessaire entraide pénale internationale en la matière.

CONTENU

- › Approche globale de ce phénomène. Présentation des dispositifs législatifs et opérationnels au plan national et international, des réponses pénales et de l'identification et de la prise en charge des victimes et du travail avec des associations spécialisées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, tables rondes, conférences-débats

PUBLIC VISÉ

5 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

GESTION ET COMMUNICATION DE CRISE

DATES

01 → 03
DEC 2020
10H → 16H

NOMBRE D'HEURES
20H

LIEU

ENSOSP

1070 RUE LIEUTENANT
PARAYRE - 13100 AIX-EN-
PROVENCE

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ENSOSP
ENSP
EHESP

CHEF DE PROJET

Lcl Antoine IZAC
forcrise@ensosp.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Virginie LABARRE
T. 04 42 39 05 36

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

30 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement, restauration
et transport non pris en
charge

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, la nécessité de se préparer au management de celles-ci constitue un enjeu pour les institutions et les organisations. Que ces situations soient d'origine naturelle, technologique ou humaine, elles appellent une mobilisation et une coordination efficaces de la part de tous les acteurs concourants à la sécurité.

C'est pourquoi cette formation propose d'étudier les fondements d'une situation de crise et du management stratégique. Avec une approche pluridisciplinaire, elle offre l'opportunité aux apprenants d'acquérir des compétences leur permettant de mieux faire face, tous ensembles, aux situations de crise.

OBJECTIFS

- › Comprendre les situations de crise et leur cinétique ;
- › S'intégrer dans une organisation de crise et en particulier en cellule de gestion de crise ;
- › Appréhender les attitudes et comportements de tous les acteurs (décideurs, gestionnaires, intervenants et population) en situation de crise ;
- › Saisir les enjeux d'une communication de crise.

CONTENU

- › Apports notionnels et conceptuels sur les situations de crise ;
- › Organisation de la chaîne de direction et de coordination en gestion de crise : du niveau national au niveau territorial ;
- › Management stratégique des situations de crise ;
- › Mécanismes de la prise de décision ;
- › Principes et outils de communication de crise : communiqués de presse, interviews, médias sociaux en gestion de l'urgence et plateforme d'alerte et d'information de la population ;
- › Exercices de simulation de situations de crise ;
- › Etude de cas : retour d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Avec une approche par les compétences, la formation s'appuie sur une pédagogie active et participative : partage d'expériences, média-training, simulation et exposés interactifs.

PUBLIC VISÉ

Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline

Effectif maximum : 16 personnes

PRÉVENIR LES RISQUES DE RADICALISATION : ENJEUX ET OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC

DATES

02 → 04
DEC 2020
10H → 16H

NOMBRE D'HEURES
18H

LIEU

INSET NANCY

1 BLD D'AUSTRASIE
54000 NANCY

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET D'ANGERS
IH2EF
ENPJJ

CHEFFE DE PROJET

Catherine TANGUY
catherine.tanguy@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 36

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

16 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration pris en charge
par le CNFPT (transport
uniquement pour les
agents territoriaux)

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Le plan national, « Prévenir pour protéger », adopté le 23 février 2018, a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

OBJECTIFS

- › Comprendre le processus de radicalisation violente ;
- › Identifier le contexte historique et géopolitique ;
- › Détecter les faisceaux d'indices, les risques de basculement et procéder à un signalement ;
- › Permettre de réfléchir à son positionnement en tant que professionnel ;
- › Développer une stratégie partenariale entre les différents acteurs d'un territoire.

CONTENU

- › Définitions des notions fondamentales relatives au champ de la radicalisation : radicalisation violente, prosélytisme, fondamentalisme...
- › Contexte géopolitique et compréhension des racines idéologiques du jihadisme ;
- › Identification des modes de propagandes ;
- › Les procédures d'alerte et de signalement ;
- › Les interlocuteurs sur son territoire, et l'arsenal juridique mis à disposition ;
- › Ajuster et développer des stratégies d'intervention auprès du public-cible ;
- › Mettre en œuvre des accompagnements et du soutien répondant aux besoins repérés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires ;
- › Apports théoriques sur la prévention de la radicalisation, et mise à disposition d'outils pour mieux comprendre les enjeux.
- › Table ronde avec des acteurs du champ éducatif

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, 20 stagiaires.

DATES

07 → 09
DEC 2020
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

12H

LIEU

IH2EF

BOULEVARD DES
FRÈRES LUMIÈRE
BP 72000
86360 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

IH2EF
INSET NANCY
ENPJJ
INTEFP

CHEF DE PROJET

Annick MONTEIL
IH2EF
annick.monteil@
education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER
valerie.gervier@
education.
gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

6 novembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés et
pris en charge par l'IH2EF

LAÏCITÉ : COMMENT LA FAIRE VIVRE ?

Une circulaire émanant du ministère de la décentralisation et de la fonction publique en date du 9 avril 2015 a posé le principe d'une formation à la laïcité pour tous les agents de l'Etat et dans toutes les écoles de service public.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, trente ans après la loi du 13 juillet 1983 actualise et complète les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires en matière d'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Chaque acteur du service public est ainsi appelé à adosser son action à un cadre et des dispositifs qui le mettent en capacité de comprendre et d'agir.

OBJECTIFS

- › Connaître l'histoire de la laïcité en France ;
- › Appréhender le principe de laïcité sous un angle juridique ;
- › Savoir apporter des réponses fondées sur le droit aux demandes et situations rencontrées en matière de respect du principe de laïcité ;
- › Savoir réagir aux situations rencontrées, dans le cadre des relations avec les publics/usagers

CONTENU

- › La laïcité, un principe universel, une valeur républicaine (aperçu historique) ;
- › La laïcité : approche philosophique ;
- › Le cadre juridique de la laïcité en France ;
- › Le respect du principe de laïcité et les points de tension qui peuvent y être liés ;
- › Les postures et les outils pour le traitement de situations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Interventions : universitaire, chercheur, expert institutionnel et retour d'expérience de praticiens
- › Travaux en sous-groupes, cas pratiques
- › Témoignages.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

DATES

09 → 11
DEC 2020
10H → 16H

NOMBRE D'HEURES

18H

LIEU

INSET NANCY
1 BOULEVARD
D'AUSTRASIE
BP 20442
54001 NANCY CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSET NANCY
IH2EF

CHEFFE DE PROJET

ANNE ABA-PEREA
INSET NANCY
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT
ADMINISTRATIF

Magali BELOT
INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

15 novembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration pris en charge
par le CNFPT (transport
uniquement pour les
agents territoriaux)

LIRE ET AMÉNAGER LES ESPACES
SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE
ET LA RÉUSSITE DE TOUS

La principale finalité de l'École de la République est immuable : permettre aux élèves de devenir citoyen. Pourtant, l'école d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. Les moyens d'accéder aux connaissances sont devenus multiples et de nombreuses formes de propositions pédagogiques voient le jour.

Par ailleurs, le bien-être des enfants est devenu une priorité. On ne considère plus l'enfant, comme simple élève mais on l'envisage dans sa globalité sur ses différents temps de vie.

L'espace scolaire est donc un lieu de vie qui participe à son épanouissement. La création d'alliances entre architecture, pédagogie, urbanisme, économie et politique est alors incontournable.

Comment «ajuster» l'établissement aux nouvelles données de la modernité ? Quels aménagements identifier pour concilier les différents temps et espaces ?

Autant de questions qui permettront d'ouvrir des pistes de réflexion pour articuler mobilisation locale et objectifs de l'Etat dans l'éducation

OBJECTIFS

- › Travailler ensemble pour que l'établissement soit au service du pédagogique pour l'éducation nationale et du projet éducatif du territoire pour les collectivités territoriales ;
- › Repenser deux aspects indissociables des espaces de vie scolaire : ceux dédiés aux apprentissages et ceux dédiés à la socialisation ;
- › Assurer une qualité de vie intérieure et prendre en considération l'extérieur.

CONTENU

- › L'établissement : espace de vie scolaire ;
- › Les enjeux des espaces scolaires : réussite, bien-être, évolution numérique ;
- › Autres regards, autres pratiques : les expériences en Europe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, débats, échanges et analyses d'expériences.

PUBLIC VISÉ

Cadres des services déconcentrés de l'Etat : inspecteurs, chefs d'établissement (EPL, enseignement agricole...) agents comptables, gestionnaires, conseillers techniques médico-sociaux...

Directeurs et responsables des services enfance-jeunesse, de restauration collective des Collectivités territoriales

Tout cadre intéressé par la thématique

ÉCOLES PARTENAIRES

CNFPT

80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

EHESP

Avenue du Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

ENA

1, Rue Sainte Marguerite
67080 STRASBOURG
cédex

ENAP

440, Avenue
Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cédex 9

ENG

5, Boulevard
de la Marne
CS 27109
21071 DIJON cédex

ENM

10, rue des Frères Bonie
33080 BORDEAUX
cédex

ENPJJ

16, Rue du Curoir
BP 90114
59052 ROUBAIX cédex 1

ENSOSP

1070, Rue Lieutenant
Parayre - BP 20316
13798 AIX EN
PROVENCE cédex 03

ENSP

9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

EOGN

Avenue du 13^e Dragons
77010 MELUN

IH2EF

Boulevard des
Frères Lumière
BP 72000 - Téléport 2
86963 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL cédex

IGPDE

20, allée Georges
Pompidou - 94306
VINCENNES cédex

INHESJ

1, Place Joffre
75007 PARIS

CNFPT / INET

1 Rue Michelet
67000 STRASBOURG

CNFPT / INSET ANGERS

Rue du Nid de Pie
BP 62020 - 47016 ANGERS
cédex 01

CNFPT / INSET NANCY

1, Boulevard d'Austrasie
BP 20442 - 54001
NANCY cédex

IRA DE METZ

15, Avenue de Lyon
57070 METZ

IRA DE NANTES

1, Rue de la Bourgeonnière
BP 82234 - 44322 NANTES
cédex 3

DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

NOUS, ÉCOLES DE SERVICE
PUBLIC, FONDONS NOTRE
IDENTITÉ COMMUNE SUR
LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS
ÉNONCÉS PAR LA DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN À LAQUELLE
NOTRE NATION SE RÉFÈRE
À TRAVERS SA CONSTITUTION.



Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans

les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive

dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.



POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SUR LES ÉCOLES
MEMBRES
DU RESP ET LEURS
FORMATIONS :

CONNECTEZ-
VOUS SUR LE SITE
INTERNET
WWW.RESP-FR.ORG

